



« Le codéveloppement »

Public :

Managers (salarié ou indépendant).

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

32 heures

4 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 03 94 62 92 ou par email : agathe@ga-solutions.com

Objectifs :

Dans cette formation, le « Manager » va apprendre à maîtriser et à utiliser un outil d'intelligence collective : le codéveloppement dans le but de :

- Comprendre et maîtriser la méthodologie du codéveloppement.
- Expérimenter et animer des sessions de codéveloppement.
- Favoriser l'intelligence collective et la coopération au sein de son équipe.
- Intégrer le codéveloppement dans son management au quotidien.

Moyen et modalité :

Présentiel.

Alternance de théorie et de cas pratique.

À l'issue de la formation, le stagiaire signera une feuille d'émargement attestant de sa présence aux 4 jours.

Document actualisé le 11 mars 2025

GREG ARVIS SOLUTIONS EURL AV DES VERGERS, DOMAINE DU GOLF, 34670 - BAILLARGUES – Siret : 82795623600018 – Enregistré sous le n°76341100234 auprès du préfet de région : Occitanie – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 70.22Z – TVA : FR02827956236 – RCS : BAILLARGUES 827 956 236 R.C.S. Montpellier – Capital : 1000 € – Tel : 06 03 94 62 92 – Email : agathe@ga-solutions.com – Site internet : ga-solutions.com



Moyens Techniques :

La formation se déroule en présentiel dans une salle. Chaque participant dispose d'un poste de travail adapté (chaise et table), de supports pédagogiques et d'un accès aux ressources numériques associées. L'espace est aménagé pour favoriser les échanges et l'interaction. Une connexion Wi-Fi est disponible pour l'ensemble des participants.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à GREG ARVIS SOLUTIONS EURL sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Nathalie BAYLE

06 48 10 95 84

nathalie.bayle.acceis@orange.fr

Document actualisé le 11 mars 2025

GREG ARVIS SOLUTIONS EURL AV DES VERGERS, DOMAINE DU GOLF, 34670 - BAILLARGUES – Siret : 82795623600018 – Enregistré sous le n°76341100234 auprès du préfet de région : Occitanie – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 70.22Z – TVA : FR02827956236 – RCS : BAILLARGUES 827 956 236 R.C.S. Montpellier – Capital : 1000 € – Tel : 06 03 94 62 92 – Email : agathe@ga-solutions.com – Site internet : ga-solutions.com



MDPH

MDPH 34 59 avenue de Fès BP 7353 34086 Montpellier cedex 4
0 810 811 059
contact@mdph34.fr

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

480 € TTC

Contact :

ARVIS Grégory
agathe@ga-solutions.com
06 03 94 62 92

« Développer ou asseoir son leadership en tant que manager »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Jour 1 : Comprendre et poser les bases du codéveloppement

Matin (9h - 12h30)

9h - 9h30 : Accueil & introduction

- Présentation des objectifs de la formation
- Tour de table des attentes des participants
- Icebreaker : mise en situation sur l'intelligence collective

9h30 - 10h30 : Fondements du codéveloppement

- Origine et principes du codéveloppement (Adrien Payette & Claude Champagne)

Document actualisé le 11 mars 2025

GREG ARVIS SOLUTIONS EURL AV DES VERGERS, DOMAINE DU GOLF, 34670 - BAILLARGUES – Siret : 82795623600018 – Enregistré sous le n°76341100234 auprès du préfet de région : Occitanie – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 70.22Z – TVA : FR02827956236 – RCS : BAILLARGUES 827 956 236 R.C.S. Montpellier – Capital : 1000 € – Tel : 06 03 94 62 92 – Email : agathe@ga-solutions.com – Site internet : ga-solutions.com

- Pourquoi et comment utiliser le codéveloppement en management ?
- Exemples concrets d'application en entreprise

10h30 - 10h45 : ☕ Pause

10h45 - 12h30 : La méthodologie en 6 étapes

- Présentation du cadre et des rôles (client, consultants, facilitateur)
- Explication des 6 étapes du processus
- Débriefing et questions

Après-midi (14h - 18h)

14h - 15h30 : Expérimentation d'une première session

- Mise en pratique avec un premier cas apporté par un participant
- Débrief collectif sur le ressenti et les apprentissages

15h30 - 15h45 : ☕ Pause

15h45 - 17h30 : Techniques de facilitation

- Rôle du facilitateur
- Posture et communication : écoute active, reformulation, questionnement
- Les pièges à éviter en animation

17h30 - 18h : Synthèse et réflexion sur la journée

 Jour 2 : Approfondissement de la posture et de la dynamique collective

Matin (9h - 12h30)

9h - 9h30 : Retour sur la journée précédente

- Partage des apprentissages et ressentis
- Ajustement du programme si nécessaire

9h30 - 10h30 : Les biais et résistances au codéveloppement

- Peurs et freins des managers et collaborateurs
- Comment sécuriser le cadre et encourager la participation ?

10h30 - 10h45 : ☕ Pause

10h45 - 12h30 : Session de codéveloppement

- Pratique guidée sur un cas concret
- Débriefing et feedback

Après-midi (14h - 18h)

14h - 15h30 : Approfondissement des techniques d'animation

- Outils complémentaires (métaphores, questionnement circulaire, reformulation avancée)
- Gérer les conflits et tensions en séance

15h30 - 15h45 : ☕ Pause

15h45 - 17h30 : Mise en pratique : simulation en binômes

- Chaque participant joue le rôle du facilitateur
- Analyse des pratiques et feedback collectif

17h30 - 18h : Synthèse et ancrage des apprentissages

 Jour 3 : Intégrer le codéveloppement dans son management

Matin (9h - 12h30)

9h - 9h30 : Retour d'expérience des participants

- Échanges sur l'impact des premiers exercices
- Ajustements en fonction des besoins

9h30 - 10h30 : Adapter le codéveloppement à son équipe

- Intégration dans les réunions et accompagnements individuels
- Différentes formes d'animation (formelle, informelle, hybride)

10h30 - 10h45 : ☕ Pause

10h45 - 12h30 : Atelier de co-construction

- Chaque participant crée un plan d'implémentation pour son équipe
- Partage des plans et feedbacks

Après-midi (14h - 18h)

14h - 15h30 : Simulation : gestion d'un groupe difficile

- Mise en situation : comment gérer un participant réticent ?
- Techniques pour favoriser l'engagement

15h30 - 15h45 : ☕ Pause

15h45 - 17h30 : Expérimentation libre

- Les participants animent des sessions autonomes
- Feedback et analyse collective

17h30 - 18h : Réflexion sur les ajustements nécessaires

 Jour 4 : Autonomie et mise en action durable

Matin (9h - 12h30)

9h - 9h30 : Débriefing des trois premiers jours

- Ce qui a été le plus marquant pour chacun
- Ajustements de dernière minute selon les besoins

9h30 - 10h30 : Planifier et structurer ses propres sessions

- Établir une feuille de route
- Définir les prochaines actions dans son contexte professionnel

10h30 - 10h45 : ☕ Pause

10h45 - 12h30 : Cas pratiques et retours d'expérience

- Chaque participant partage un cas où il prévoit d'utiliser le codéveloppement
- Conseils et ajustements collectifs

Après-midi (14h - 18h)

14h - 15h30 : Dernière session de codéveloppement

- Mise en pratique finale avec un cas apporté par un participant
- Débrief détaillé

15h30 - 15h45 : ☕ Pause

15h45 - 17h30 : Engager une dynamique sur le long terme

- Comment ancrer le codéveloppement dans l'organisation ?
- Facteurs clés de succès et obstacles possibles

17h30 - 18h : Clôture et bilan final

- Synthèse de la formation
 - Partage des engagements de chaque participant
 - Remise des attestations
-



Ce programme est conçu pour que les **managers puissent appliquer immédiatement** le codéveloppement dans leur pratique.

Document actualisé le 11 mars 2025

GREG ARVIS SOLUTIONS EURL AV DES VERGERS, DOMAINE DU GOLF, 34670 - BAILLARGUES – Siret : 82795623600018 – Enregistré sous le n°76341100234 auprès du préfet de région : Occitanie – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 70.22Z – TVA : FR02827956236 – RCS : BAILLARGUES 827 956 236 R.C.S. Montpellier – Capital : 1000 € – Tel : 06 03 94 62 92 – Email : agathe@ga-solutions.com – Site internet : ga-solutions.com



CV du formateur

ARVIS Grégory

agathe@ga-solutions.com

06 03 94 62 92

Expert en management et leadership

Janv 2008 > Dèc 2010 - Greg est RESIDENT MANAGER PARADISE SUN RESORT AND SPA aux Seychelles. Direction et gestion d'un resort 4 de 80 chambres avec : main Beach restaurant, "À la carte" restaurant, beach bar, spa.*

Janv 2011 > Dèc 2016 - Greg est directeur magasin Decathlon Vichy de 2011 à 2012 puis Montpellier Odysseum de 2013 à 2016. Gestion d'une équipe de 200 salariés. Encadrement de 20 managers.

Janv 2017 > Aujourd'hui

Après avoir passé la certification pour être Maître praticien PNL puis validé la certification internationale de coaching PNL, Greg crée sa société d'accompagnement et de coaching des managers et dirigeants.

Il crée GREG ARVIS SOLUTIONS qui évolue, grandit et existe aujourd'hui au nom de GA Solutions : accompagnement des dirigeants d'entreprises et des managers à travers des expériences transformatrices et immersives visant à déclencher des actions concrètes et définies dans le temps pour leurs équipes et pour eux-mêmes dans le but d'aligner performance et santé mentale.

> Avec son équipe, il propose aux dirigeants des expériences digitales et physiques transformatrices et immersives visant à déclencher des actions concrètes et définies dans le temps pour leurs managers et/ou pour eux-mêmes dans le but d'aligner performance et santé mentale.

Résumé :

Grégory ARVIS est formateur spécialisé dans le management et le leadership.

Document actualisé le 11 mars 2025

GREG ARVIS SOLUTIONS EURL AV DES VERGERS, DOMAINE DU GOLF, 34670 - BAILLARGUES – Siret : 82795623600018 – Enregistré sous le n°76341100234 auprès du préfet de région : Occitanie – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 70.22Z – TVA : FR02827956236 – RCS : BAILLARGUES 827 956 236 R.C.S. Montpellier – Capital : 1000 € – Tel : 06 03 94 62 92 – Email : agathe@ga-solutions.com – Site internet : ga-solutions.com

Il a un MBA validé auprès de l'École Supérieure Internationale de Savignac spécialisée dans le management des entreprises de service.

Il est durant 7 ans formateur interne « Manager la Performance » à l'école des métiers Décathlon.

Fort de ces formations et de ces 14 ans dans des postes de direction, Grégory a développé des compétences précises dans la gestion des ressources humaines d'un centre de profit. Il commence sa carrière comme Directeur des opérations de CLC Finance. Il anime un hôtel-restaurant, un bateau-restaurant, une usine de construction de bateaux, une agence de voyages, des bases nautiques en France et en Europe. Fort de cette expérience multi-site. Il développe des compétences fortes dans le management transversal et l'encadrement efficace d'une équipe.

Il devient ensuite Resident Manager d'un hôtel aux Seychelles de plus de 250 employés et 8 nationalités différentes. Lors de cette expérience riche, Grégory découvre le cross-management et développe un leadership basé sur des séquences managériales claires ainsi qu'une communication efficace. Il apprend à s'adapter aux différences culturelles pour créer une synergie d'équipe. Il développe une position de leader et de manager coach.

Pour sa dernière expérience d'encadrement de grande unité, il est directeur du plus gros magasin Décathlon. Grégory complète ici sa grande connaissance des outils propices au management des équipes.

COMPÉTENCES :

- Coaching de cadres
- Codéveloppement
- Facilitation
- Développement de leadership
- Management
- Conseil en management des organisations
- Gestion d'équipes
- Coaching professionnel
- Formation des managers et cadres
- Gestion hôtelière
- Gestion de projet
- Coaching de dirigeants
- Technicien en PNL

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de GREG ARVIS SOLUTIONS EURL en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, GREG ARVIS SOLUTIONS EURL a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de GREG ARVIS SOLUTIONS EURL, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Document actualisé le 11 mars 2025

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« GREG ARVIS SOLUTIONS EURL », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » au Client. « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Document actualisé le 11 mars 2025



Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » ou par voie électronique à : « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL ». En particulier, « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « GREG ARVIS SOLUTIONS EURL » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 11 mars 2025

GREG ARVIS SOLUTIONS EURL AV DES VERGERS, DOMAINE DU GOLF, 34670 - BAILLARGUES – Siret : 82795623600018 – Enregistré sous le n°76341100234 auprès du préfet de région : Occitanie – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 70.22Z – TVA : FR02827956236 – RCS : BAILLARGUES 827 956 236 R.C.S. Montpellier – Capital : 1000 € – Tel : 06 03 94 62 92 – Email : agathe@ga-solutions.com – Site internet : ga-solutions.com